



Paris, le 1^{er} septembre 2020

Monsieur Fabrice Benkimoun
Sous-directeur
Direction générale de la création artistique
Ministère de la Culture
62, rue de Beaubourg
75003 Paris

par mail : fabrice.benkimoun@culture.gouv.fr
auteurs@culture.gouv.fr

Objet : réunions groupes de travail sur la représentativité

Monsieur le sous-directeur,

Nous avons appris, par des organisations professionnelles figurant dans les destinataires de vos messages, que le ministère de la Culture avait annoncé fin juillet une reprise des travaux de réflexion sur la notion de « représentativité ».

La méthode adoptée serait de réunir (présentiel ou distance) des groupes de travail parfois par « branche » métiers, parfois par « secteur » ou média.

5 groupes seraient constitués, correspondant à des « branches » définies à l'occasion d'une réunion « plénière » qui s'est tenue le 8 juillet. La composition de ces groupes de travail n'est pas transparente ou du moins connue de tous. Il nous semble évident mais aussi indispensable que la composition des groupes soit clairement connue.

Par ailleurs, un groupe de travail dit « transversal » est également prévu.

Selon un calendrier prévisionnel fixé par le ministère et envoyé uniquement à certaines organisations professionnelles, les premières réunions sont arrêtées et doivent se dérouler à partir de mi septembre.

Les organisations professionnelles signataires du présent courrier contestent fermement ce processus pour l'organisation des groupes de travail si celui-ci doit avoir pour conséquence d'exclure a priori des discussions des organisations qui n'ont pas été destinataires de votre invitation à y participer. La diversité des métiers d'auteurs qu'elles représentent ne pourra pas totalement s'exprimer en raison de cette carence.

.../...

Il serait, par exemple, inacceptable que le ministère puisse exclure ou envisager de ne pas associer toutes les organisations qui sont représentatives de différents métiers d'auteurs.

A titre d'exemple, les 3 organisations du secteur musical (Snac – Ucmf – Unac) sont signataires du seul accord professionnel existant dans le secteur concernant les auteurs-compositeurs, le Code des usages et des bonnes pratiques dans le secteur de l'édition musicale, signé sous l'égide du ministère de la Culture en octobre 2017.

A titre d'exemple, les 3 organisations représentatives en matière d'adaptation pour le doublage et/ou le sous-titrage (l'Ataa, le Snac et l'Upad) sont seules signataires de la Charte des bons usages entre les auteurs, les prestataires techniques et les commanditaires du doublage et du sous-titrage signée en juin 2011 sous l'égide du CNC. Le Snac est la seule organisation à publier des tarifs recommandés pour les commandes dans le secteur du doublage / sous-titrage.

Nous voulons croire que le ministère associera pleinement dès les premières réunions et à tous les travaux qui les concernent toutes les organisations professionnelles représentatives afin que le travail annoncé sur la « représentativité » ne puisse faire l'objet de critiques de fonds et de forme en raison d'un choix discutable de méthode de travail.

Restant à votre disposition, nous vous prions de croire, Monsieur le sous-directeur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Ataa

Isabelle Miller
Présidente

johnsamiller@gmail.com

Snac

Pierre-André Athané
Président

pa.athane@snac.fr
snac.fr@wanadoo.fr

Ucmf

Jean-François Tifiou
Secrétaire général

jtifiou@gmail.com

Unac

Olivier Delevingne
Président

president@unac.info

Upad

Vanessa Bertran
Présidente

vanessa.bertran.v@gmail.com

CC : Sophie-Justine Lieber – directrice du Cabinet de Madame la Ministre de la Culture
Djilali Guerza – cheffe du Cabinet de Madame la Ministre de la Culture